

N°09 - Subventions aux associations : Remboursement des réductions accordées aux titulaires de la carte Eco-sport

Rapporteur Melle Nérini

Melle NERINI : Afin de favoriser l'accès aux sports des personnes à faibles revenus, la ville a mis en place depuis plusieurs années la carte Eco-Sport. Cette carte permet aux administrés d'obtenir une réduction de 30 % sur la cotisation annuelle auprès des associations sportives gardannaises et la commune soutient les associations concernées en remboursant le montant de la réduction consentie à leurs adhérents. Ce remboursement s'effectue actuellement en une seule fois et à N+1.

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie des associations et que les cotisations avancées soient remboursées plus rapidement, la ville va procéder à un remboursement anticipé. En conséquence, la situation arrêtée au 25 septembre 2011 étant de 2 944,60 euros, il est proposé au Conseil Municipal de verser aux associations concernées la somme correspondante comme détaillée dans la délibération jointe en annexe.

Juste deux mots puisqu'on vient d'évoquer la question : cette année, on va poursuivre le travail engagé, au sein de la Commission des Sports, sur la mise en place d'une nouvelle tarification sociale pour 2012 de la carte éco-sport.